

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### ABONNEMENTS

France, Algérie, Tunisie et Maroc.....  
Colonies françaises et pays de protectorat français.....  
Etranger.....

	ÉDITION COMPLÈTE			ÉDITION PARTIELLE		
	Un an	6 mois	3 mois	Un an	6 mois	3 mois
France, Algérie, Tunisie et Maroc.....	80 fr.	42 fr.	22 fr.	40 fr.	22 fr.	12 fr.
Colonies françaises et pays de protectorat français.....	100 "	53 "	28 "	60 "	32 "	17 "
Etranger.....	120 "	64 "	33 "	80 "	42 "	22 "

L'ÉDITION COMPLÈTE comprend : 1° le JOURNAL OFFICIEL proprement dit ; — 2° le Compte rendu in extenso des séances du Sénat et de la Chambre ; — 3° tous les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes ; — 4° le Bulletin des annonces légales obligatoires à la charge des sociétés financières ; — 5° les Tables annuelles délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'ÉDITION PARTIELLE comprend : 1° le JOURNAL OFFICIEL proprement dit ; — 2° le Compte rendu in extenso des séances du Sénat et de la Chambre.

Les abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois. — Envoyer le montant net en un mandat-poste, bon de poste ou chèque postal (compte courant n° 10.097, Paris).

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS 7<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER cinquante CENTIMES

### SOMMAIRE

#### PARTIE OFFICIELLE

##### Ministère des affaires étrangères.

Décret portant promulgation de la convention concernant l'importation en Grèce de graines de vers à soie de provenance française, signée à Athènes, le 16 mars 1919, entre la France et la Grèce (page 12302).

— fixant les quantités de produits d'origine et de provenance tunisiennes qui pourront être admises en franchise à leur entrée en France du 1<sup>er</sup> juin 1919 au 31 mai 1920 (page 12302).

Ezequatur accordé à un consul (page 12303).

##### Ministère de l'intérieur.

Décret portant nomination dans la Légion d'honneur (page 12303).

— fixant la date d'application de diverses dispositions des décrets des 25 septembre et 10 octobre 1919, relatifs au personnel supérieur des asiles publics d'aliénés du département de la Seine (erratum) (page 12303).

##### Ministère des finances.

Décret modifiant le paragraphe 2 de l'article 98 du règlement sur la comptabilité départementale (page 12303).

##### Ministère de la guerre.

Décret relatif à la réorganisation des inspections permanentes du service de l'intendance (page 12303).

Citations à l'ordre de l'armée des villes de Senlis et d'Hazebrouck (page 12304).

Inscriptions aux tableaux spéciaux de la Légion d'honneur et de la médaille militaire (page 12304).

Décret et décisions portant promotions, nominations et affectations :

Gendarmerie (page 12321).

Artillerie (page 12321).

Génie (page 12321).

Intendance (page 12322).

Instruction pour l'application du décret autorisant le port du ruban de la médaille interalliée, dite médaille de la Victoire (page 12322).

##### Ministère de la marine.

Inscriptions aux tableaux spéciaux de la Légion d'honneur et de la médaille militaire (page 12328).

Décrets et décisions portant nominations, promotions, mutations et affectations :

Artillerie navale (page 12329).

Equipages de la flotte (page 12329).

Constructions navales (page 12329).

Corps du commissariat (page 12329).

Service de santé (page 12329).

Circulaire relative aux citations à l'ordre du jour (page 12329).

— relative à la détermination du point de départ du service militaire des inscrits définitifs appelés sous les drapeaux pendant les hostilités après avoir été réformés ou ajournés (page 12329).

##### Ministère des travaux publics, des transports et de la marine marchande.

Décret portant relèvement temporaire des tarifs sur la ligne de tramway de Dijon à Gevrey-Chambertin (page 12330).

— portant nouveau relèvement des tarifs sur les lignes exploitées par la compagnie des tramways électriques de Besançon (page 12330).

— portant nouveau relèvement des tarifs et frais accessoires sur les lignes du réseau des Landes exploité par la société générale des chemins de fer économiques (page 12331).

— portant nouvelle majoration des tarifs, frais accessoires et nouveau relèvement temporaire des salaires du personnel sur la compagnie des chemins de fer départementaux (Manche) (page 12332).

— portant nouvelle majoration des tarifs, frais accessoires et nouveau relèvement des salaires du personnel sur le réseau de la société des chemins de fer de la Manche (page 12332).

— portant nouvelle majoration des tarifs et frais accessoires et nouveau relèvement des salaires du personnel sur les lignes de la compagnie des tramways normands (page 12333).

— portant nouvelle majoration des tarifs et relèvement des indemnités allouées au personnel sur la ligne de tramway de Quequerville à Urville (page 12334).

— portant nouveau relèvement des tarifs sur le réseau des tramways de Nancy (page 12334).

Décret portant nouveau relèvement des tarifs sur les lignes exploitées par la compagnie des chemins de fer du Beaujolais dans le département du Rhône (page 12336).

Nominations dans le personnel (page 12337).

(Commissariat de la marine marchande.)

Nominations dans le personnel (page 12338).

##### Ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes.

Liste des élèves de l'école centrale des arts et manufactures auxquels ont été accordés le diplôme d'ingénieur ou des certificats de capacité (page 12333).

Addition à la liste publiée au Journal officiel du 13 mai 1919 d'un postulant reconnu admissible à l'emploi de surnuméraire des postes et des télégraphes (page 12333).

— à la liste publiée au Journal officiel du 9 février 1919 d'une postulante reconnue admissible en qualité de dame employée des postes et des télégraphes (page 12338).

Nominations dans le personnel des postes et des télégraphes (page 12333).

##### Ministère des colonies.

Décret portant modification au décret désignant les membres des conseils du contentieux administratif de l'Indo-Chine (page 12338).

— approuvant un arrêté du gouverneur général de l'Indo-Chine, relatif au régime de l'alcool (page 12338).

##### Ministère du travail et de la prévoyance sociale.

Arrêté relatif aux promotions intervenues pendant la durée des hostilités dans les services du contrôle des assurances privées et de la surveillance des opérations de réassurances et d'assurances directes (page 12339).

— portant mutation dans le personnel de l'inspection du travail (page 12340).

##### Ministère des régions libérées.

Circulaire fixant les facilités données aux sinistrés d'acquiescer, dans les stations-magasins de la reconstitution définitive, les meubles nécessaires à la reconstitution de leur mobilier familial (page 12340).

Pensions. — Concession de pensions (guerre) (page 12340).

ment de hulans, dont il a tué plusieurs cavaliers. A été très grièvement blessé au cours de cette action.

TRENITE (Camille), mle 7797, sergent de réserve à la 7<sup>e</sup> compagnie du 36<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied : jeune sergent plein d'allant et d'entrain, son chef de section venant d'être blessé au cours d'une attaque, a pris le commandement de sa section et a continué la progression permettant ainsi le mouvement en avant des fractions voisines. A été très grièvement blessé. Une blessure antérieure.

BERGER (France), mle 3009, brigadier de réserve au 3<sup>e</sup> escadron du 13<sup>e</sup> rég. de dragons : gradé dévoué à sa tâche, patrouilleur de premier ordre. S'est distingué dans toutes les circonstances de guerre où il a été employé. A été blessé très grièvement, le 10 octobre 1918. Amputé du pied droit.

(Pour prendre rang du 1<sup>er</sup> juillet 1919.)

PIONNIE (Robert), mle 6988, sergent de réserve au 1<sup>er</sup> bataillon de chasseurs : sous-officier d'élite, s'est à nouveau signalé dans les durs combats de mai et juin 1918. Le 3 juin, en particulier, au bois des Bussières, est resté avec son officier à lutter pendant plus d'une heure, complètement encerclés, a réussi, au prix d'efforts obstinés à s'évader d'Allemagne. Quatre citations.

MEURET (Georges), mle 05623, caporal territorial à la 10<sup>e</sup> compagnie du 149<sup>e</sup> rég. d'infanterie : type du parfait soldat. Gradé énergique, plein d'abnégation et animé du plus grand courage. Le 21 août 1914, après avoir abattu, lui-même, sept soldats ennemis, s'est présenté comme chef d'une patrouille de volontaires, ayant pour mission de reprendre le contact de l'ennemi. Au cours du corps à corps qui a suivi, a été très grièvement blessé et fait prisonnier.

HALLE (André), mle 4661 (active), maître-pointeur à la 19<sup>e</sup> batterie du 102<sup>e</sup> rég. d'artillerie lourde : bon soldat. A été très grièvement blessé à son poste de combat, le 6 septembre 1918.

BROCHARD (Roch), mle 06363, cavalier de réserve au 2<sup>e</sup> escadron du 5<sup>e</sup> rég. de cuirassiers : ayant eu trois frères tués à l'ennemi, a refusé de bénéficier de son droit d'être renvoyé à l'arrière. Blessé une première fois, le 22 décembre 1914, a été de nouveau blessé très grièvement, le 12 mars 1917, en assurant son service aux tranchées. A toujours été un modèle de bravoure, d'énergie et de patriotisme.

FERRIER (Georges), mle 6740 (active) canonnier servant à la 49<sup>e</sup> batterie du 269<sup>e</sup> rég. d'artillerie : excellent canonnier qui s'est toujours fait remarquer par son dévouement et sa belle tenue, a eu une belle attitude au feu pendant l'offensive du 18 au 21 juillet 1918, dans l'Aisne, et a été très grièvement blessé, le 25 juillet, près de Vierzy. Amputé de la jambe droite.

LEGUILLON (Gaston - Théophile), mle 2590 (R. A. T.), soldat à la 8<sup>e</sup> compagnie du 21<sup>e</sup> rég. territorial d'infanterie : soldat consciencieux et dévoué. A été très grièvement blessé, le 4 octobre 1914, à Puisieux.

GUFFROY (Hippolyte), mle 9669, chasseur de réserve à la 7<sup>e</sup> compagnie du 56<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied : chasseur très brave, prêt à accomplir toutes les missions périlleuses. A eu le bras gauche emporté par un éclat d'obus, en se portant à l'attaque d'Hooglède, le 14 octobre 1918. Une blessure antérieure. Une citation.

LAFILLE (Rolland-Gaston), mle 8956 (active), chasseur à la 8<sup>e</sup> compagnie du 42<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied : excellent chasseur doué d'un courage et d'un mépris absolus du danger. S'est particulièrement distingué, le 18 octobre 1918, devant Thiel (Belgique), en se portant à l'assaut d'une position ennemie qui gênait notre progression, sous violent tir de mitrailleuses. Blessé très grièvement au cours de l'opération. Une citation.

PEIRELLO (Pierre), mle Rt 600, traillleur de 1<sup>re</sup> classe de réserve à la C. H. R. du 10<sup>e</sup> rég. de marche de tirailleurs (3<sup>e</sup> rég. de tirailleurs) : excellent traillleur. Au front depuis le début de la campagne. N'a cessé de donner, en toutes circonstances, les preuves de la plus courageuse et la plus intelligente initiative, notamment au cours des offensives du Tardenois et

de l'Aisne, de juillet à octobre 1918. Déjà blessé en Alsace au début de la campagne. Très grièvement blessé à nouveau pendant l'attaque de la Hundung Stellung devant la Selve, le 21 octobre 1918.

COULOT (Alfred-Auguste), mle 11971, sapeur de réserve au 8<sup>e</sup> rég. du génie (détachement télégraphique d'une division d'infanterie) : sapeur dévoué et courageux. A été très grièvement blessé, le 22 octobre 1918, à Grateuil, au cours d'un transport de matériel.

CHAMPAILLIER (Jean-Baptiste), mle 2645, cavalier de réserve à la 11<sup>e</sup> compagnie du 9<sup>e</sup> rég. de cuirassiers : cavalier d'un grand courage et d'une superbe énergie. S'est toujours fait remarquer au cours des combats auxquels il a pris part. Fait prisonnier, n'a pas voulu rester entre les mains de l'ennemi et au cours de son évasion, a été blessé très grièvement. Amputé du bras droit.

PEYNAUD (Alexis), mle Rt 1102, cavalier de réserve à la 2<sup>e</sup> compagnie du 8<sup>e</sup> rég. de cuirassiers à pied : excellent cavalier ayant fait preuve des plus belles qualités militaires. Le 13 juin 1918, très grièvement blessé, a donné à tous le plus bel exemple de courage et d'énergie par sa belle attitude au feu malgré ses souffrances. Amputé de la jambe gauche.

GUY (Gabriel), mle 3343, cavalier à la 9<sup>e</sup> compagnie du 8<sup>e</sup> rég. de cuirassiers à pied : cavalier brave et énergique. Très grièvement blessé aux avant-postes, le 4 avril 1918, devant Moreuil. Amputé de la cuisse gauche.

La promotion et les nominations ci-dessus comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Paris, le 17 octobre 1919.

GEORGES CLEMENCEAU.

Le président du conseil, ministre de la guerre,  
Vu le décret du 13 août 1914 ;  
Vu le décret du 1<sup>er</sup> octobre 1918, relatif à l'attribution des décorations posthumes.

Arrête :

Article unique. — Sont inscrits au tableau spécial de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent :

MÉDAILLE MILITAIRE

Infanterie.

20<sup>e</sup> rég. d'infanterie.

BOCHEF (Honoré-Alcide), mle 019967, soldat : bon soldat, brave et dévoué, ayant toujours fait vaillamment son devoir. Mort pour la France, le 15 septembre 1914, des suites de ses blessures reçues à l'ennemi. A été cité.

BIARD (Jean-Baptiste-Célestin-René), mle 018820, soldat : soldat courageux et dévoué. Décédé à Suippes, le 22 décembre 1914, des suites de ses blessures reçues à son poste de combat. A été cité.

BONNARD (François-Auguste), mle 3956, soldat : bon et brave soldat, ayant toujours eu une belle attitude au feu. Blessé grièvement à l'ennemi, est mort pour la France, le 30 août 1915, des suites de ses blessures. A été cité.

BERTHEU (Ange-Marie), mle 018883, soldat : soldat très dévoué, très courageux. Grièvement blessé et fait prisonnier à Bulson, le 29 août 1914, est décédé des suites de ses blessures, le 12 septembre 1914. A été cité.

BLIN (Victor-Célestin-Louis), mle 013920, soldat : bon soldat, brave et dévoué. Mortellement frappé, le 21 décembre 1914, à Souain (Marne). A été cité.

7<sup>e</sup> rég. d'infanterie.

ABADIE (Joseph), mle 8696, soldat : bon soldat, courageux et plein d'entrain. A trouvé une mort glorieuse, le 2 juillet 1916, au bois de Vaux-Chapitre, en résistant bravement à une attaque ennemie. A été cité.

ARRAZAU (Pierre-Jean-Bernard), mle 4892, soldat : bon soldat, courageux et dévoué. A trouvé une mort glorieuse, le 17 août 1915, à la Harazée, au cours d'un combat à la grenade, où il s'est particulièrement distingué. A été cité.

ARCIMOLES (Antoine-Adrien), mle 03915, soldat de 1<sup>re</sup> classe : bon soldat, dévoué et courageux. A trouvé une mort glorieuse, le 2 septembre 1914, à Semides, au cours de l'avance ennemie que contenait le régiment. A été cité.

ARROUY (Jean-Pierre-Barthélemy), mle 4791, soldat : bon soldat. A trouvé une mort glorieuse, le 22 août 1914, au combat de Bertrix, en se portant à l'assaut des lignes allemandes. A été cité.

ARLIE (Louis-Antoine), mle 9752, soldat : bon et brave soldat. A trouvé une mort glorieuse le 10 mai 1915 devant Roelincourt, au cours d'une attaque des positions ennemies. A été cité.

FAURE (Aimé), mle 04195, soldat : bon et brave soldat. Tué à son poste de combat, le 11 août 1915, dans une tranchée du secteur de Saint-Hubert, en Argonne. A été cité.

FAUCHER (Jean), mle 012126, soldat : bon et brave soldat. Mort pour la France, le 28 juin 1916, au cours des combats de Fleury-sous-Douaumont. A été cité.

FAU (Éloi-Louis), mle 6890, soldat : bon mitrailleur, brave et dévoué. Tué à son poste de combat, le 2 juillet 1916, au bois de Chapitre sous Verdun, en accomplissant courageusement son devoir. A été cité.

18<sup>e</sup> rég. d'infanterie :

AGUERRE (Jean-Marcel), mle 12527, soldat : brave soldat. A été tué à son poste de combat en faisant bravement son devoir, le 8 septembre 1914. A été cité.

AMESTOY (Emile), mle 4756, caporal : jeune gradé plein d'entrain, toujours volontaire pour les missions périlleuses. A trouvé une mort glorieuse à Craonne, le 5 mai 1917, alors qu'il accomplissait vaillamment son devoir. A été cité.

AMIENS (Louis-Georges), mle 011577, soldat : soldat brave et dévoué. Est mort pour la France au plateau de Craonne, le 3 juin 1917, au cours d'une violente attaque ennemie. A été cité.

AMBERLIN (Auguste-Luc-Marie), mle 15544, soldat : bon soldat, d'une conduite et d'un courage remarquables. Est tombé à son poste de combat, le 13 juin 1918, pendant les attaques ennemies de Méry-Courcelles. A été cité.

BORDERIE (Pierre-Paul), mle 7638, caporal : gradé courageux, d'un dévouement absolu. A trouvé une mort glorieuse au bois Foulon, le 25 janvier 1915, alors qu'il s'élançait à l'attaque des positions ennemies fortement organisées. A été cité.

AMBONNY (Jean), mle 052, sergent : gradé d'élite, dont la conduite au feu fut toujours digne d'éloges. Mort pour la France, à Craonne, le 27 janvier 1915. A été cité.

20<sup>e</sup> rég. d'infanterie.

BODINOT (Delphin), mle 16326, soldat : bon soldat, courageux, très dévoué. Mortellement blessé, le 28 juillet 1916, devant Verdun, en se portant à l'attaque des tranchées ennemies. A été cité.

BÉTRAND (Jules), mle 010865, soldat : bon soldat, courageux et dévoué. Mortellement blessé à son poste de combat, le 28 septembre 1914, devant Mesnil-les-Hurlus. A été cité.

BOUDEY (Jean-Albert), mle 06550, soldat de 1<sup>re</sup> classe : bon soldat, courageux et dévoué. Mortellement blessé, le 16 février 1915, devant Perthes-les-Hurlus, en se portant à l'attaque des positions ennemies. A été cité.

BERTOINÈCHE (Jean), mle 018635, soldat de 1<sup>re</sup> classe : bon soldat, courageux et dévoué. Mortellement blessé, le 23 décembre 1914, devant Mesnil-les-Hurlus, en se portant à l'attaque des tranchées ennemies. A été cité.

BUDE (Jean-Marie-Eugène-François-Julien), mle 14395, soldat : très bon soldat, courageux et dévoué. Mortellement blessé, le 18 juillet 1918, devant Marizy-Sainte-Geneviève, en se portant à l'attaque des positions ennemies. A été cité.

BOURRAT (Alcide-Jacques), mle 9478, soldat : très bon soldat, courageux et dévoué. Mortellement blessé, le 24 juillet 1916, devant Verdun, en se portant à l'attaque des positions ennemies. A été cité.